**AVANT-PROJET DE PROPOSITION DE BUDGET 2019-2021**

**Introduction**

Conformément au paragraphe 8 (c) de l’Article VI de l’Accord, la Réunion des Parties, à chacune de ses sessions ordinaires, adopte un budget et examine toute question relative aux dispositions financières de l’Accord.

Aux termes de la résolution 6.18, le Secrétariat de l’Accord a été chargé **d’élaborer une série de scénarios** **budgétaires** destinés à être examinés plus avant par les Parties lors de la 7ème session de la Réunion des Parties et de décrire les différences entre le barème des contributions des Nations Unies et celui utilisé pour déterminer les contributions versées à l’AEWA.

Sur la base du budget 2016-2018 adopté par la MOP6 et du rapport financier 2016-2018, la présente proposition inclut quatre différents scénarios pour le budget 2019-2021, qui se résument de façon suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Scénario budgétaire** | **Description** | **Augmentation des variables par rapport au scénario précédent** |
| Scénario 1 | *Croissance nominale nulle* | 0 % d’augmentation |
| Scénario 2 | *Croissance réelle nulle*  (augmentation de 4,04 % par rapport au scénario 1) | + 2 % par an selon le taux d’inflation estimé |
| Scénario 3 | Augmentation de 4,79 % par rapport au scénario 2 | + 30 % Assistant chargé de l’information (G-5)  + 30 % Assistant de gestion de programme (G-5)  + 5 % coûts de fonctionnement |
| Scénario 4 | Augmentation de 23 % par rapport au scénario 3 | + 50 % Coordinateur de l’Initiative africaine 50 % (P-2)  + Revalorisation du poste de Secrétaire exécutif (de P-4 à P-5)  + Revalorisation du poste de Chef de l’unité Science, Mise en œuvre et Conformité (P-3 à P-4) ;  + Revalorisation du poste d’Agent de soutien à la direction (P-2 à P-3)  + Études internationales obligatoires (art. 7.4 de l’AEWA) |

Les détails de chaque scénario et les justifications des diverses propositions sont exposés dans le présent document.

**Actions requises de la Réunion des Parties**

La Réunion des Parties est chargée d’examiner les scénarios élaborés et d’adopter un budget pour 2019-2021 et l’avant-projet de résolution AEWA/ MOP7 DR12 sur les Questions financières et administratives.

1. **Éléments et considérations essentiels pour l’avant-projet de proposition de budget  
   2019-2021**

Introduction générale :

Le budget principal de l’AEWA n’a pas été augmenté depuis la MOP4 en 2008. Les budgets adoptés par la MOP4, la MOP5 et la MOP6 suffisaient, presque exclusivement, à couvrir les coûts relatifs au fonctionnement de base de l’Accord. Il s’agissait en particulier des salaires de la plupart des postes à durée déterminée et des frais de fonctionnement du Secrétariat, ainsi qu’une partie des coûts liés à l’organisation logistique des réunions des organes de l’Accord (Réunion des Parties, Comité permanent et Comité technique).

Afin d’être en mesure de fonctionner pendant dix années consécutives en s’appuyant sur un budget ayant une croissance nominale nulle, le Secrétariat a dû couvrir les coûts salariaux de 2,5 postes[[1]](#footnote-1) P-2 et 1,85 postes[[2]](#footnote-2)   
G-5 à l’aide d’autres sources de financement et de levées de fonds pour les réunions régulières des organes de l’accord, et il a dû réduire ses frais de fonctionnement à un minimum.

Les coûts liés à d’importantes prestations lors des réunions, telles que la production de documents, la traduction de documents, l’interprétation simultanée et les rédactions de rapport, ont été supprimés pour les trois dernières MOP ainsi que toutes les lignes budgétaires liées à des programmes tels que les Fonds de petites subventions, la mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique ou les ateliers visant le renforcement des capacités. En outre, pour assurer la continuation des toutes les opérations du Secrétariat, le budget a dû être complété à l’aide d’un versement unique prélevé sur la réserve du Fonds d’affectation spéciale et se montant respectivement à 140 000 EUR, de 370 000 EUR et de 310 000 EUR lors de la MOP4, de la MOP5 et de la MOP6 afin de compenser l’absence d’augmentation des contributions des Parties.

Pour finir, des retraits supplémentaires prélevés sur la réserve ont été faits avec l’approbation du Comité permanent tout au long de la période triennale pour parer aux besoins urgents, par exemple pour financer la production de la 7ème édition du Rapport sur l’état de conservation. Toutefois le budget principal actuel ne contient pas suffisamment de fonds pour couvrir certains frais de fonctionnement de base. Maintenir le budget principal au même niveau pour une nouvelle période triennale équivaut en réalité à une réduction et aura pour conséquence un manque de ressources pour le fonctionnement de base du Secrétariat. Ceci mettra le Secrétariat dans une situation financière et opérationnelle difficile et aura pour finir des répercussions sur la poursuite de la prestation des services. En d'autres termes, le maintien d'un scénario de croissance nominale zéro entraînera pour le Secrétariat une perte de compétences, soit pour la mise en œuvre, soit pour la communication. Après dix ans, le budget a atteint ses limites et ne permet pas au Secrétariat de relever efficacement les multiples défis de la conservation.

Format et rubriques

Les scénarios inclus dans la proposition présentent le même format et les mêmes rubriques que le budget 2016-2018 approuvé par la MOP6 aux termes de la résolution 6.18, avec quelques légères modifications destinées à simplifier les opérations budgétaires courantes, à savoir :

* Récapitulation des coûts relatifs au personnel des catégories P et G dans une ligne budgétaire propre (respectivement 1107 et 1305) ;
* Récapitulation des coûts de traduction dans une seule ligne budgétaire (1201) [[3]](#footnote-3) ; et
* Récapitulation de tous les coûts de fonctionnement/d’entretien dans une ligne budgétaire (5101).

Frais de personnel standards

Pour assurer une plus grande cohérence au sein de la Famille CMS, le Secrétariat a utilisé les frais standard de personnel de la CMS présentés par l’Administrateur chargé de la gestion administrative et financière en 2017 et adopté par la [Résolution 12.2](https://www.cms.int/sites/default/files/document/cms_cop12_res.12.2_financial-and-administrative_matters_e.pdf) de la CMS lors de la COP12, en octobre 2017 (en euros).

Les coûts standards sont basés sur la moyenne des frais réels à chaque niveau de salaire sur le lieu d’affectation de Bonn, avec des augmentations annuelles de 2 % pour tenir compte de l’incidence de l’inflation sur les coûts réglementaires relatifs au personnel, tels que les indemnités de poste et autres droits, ainsi que les augmentations et révisions normales au sein des catégories. Ces augmentations de coûts résultent des normes, directives et calculs applicables à l’ensemble du système des Nations Unies, qui sont promulgués par l’intermédiaire de la Commission de la fonction publique internationale (ICSC) et, en tant que tels, ne sont pas discrétionnaires.

*Vue d’ensemble des coûts standards pour les différents postes de la famille CMS* [tous les coûts sont indiqués en euros]

**Niveau 2019 2020 2021**

P-4 159 045 162 225 165 470

P-3 133 308 135 974 138 694

P-2 108 775 110 950 113 169

G-5 69 468 70 857 72 275

Chacun des quatre scénarios budgétaires exposés dans le présent document reflète ces coûts standards, qui seront appliqués aux salaires du personnel titulaire ainsi qu’aux membres du personnel dépendant des contributions volontaires. L’utilisation des coûts standards de la famille CMS entraîne des coûts de personnel légèrement inférieurs par rapport au budget principal 2016-2018 : l’augmentation entre l’année 2018 dans le cadre du budget actuel et l’année 2019 dans le cadre de l’avant-projet de scénarios étant seulement de 0,5 % au lieu de l’augmentation habituelle de 2 %.

Composition du personnel du Secrétariat

Durant la période 2016-2018, les effectifs de personnel du Secrétariat comprennent à la fois le personnel titulaire, dont les salaires sont couverts par le budget principal, et les membres du personnel dont les salaires sont couverts par les contributions volontaires. Pour prendre en main le manque de personnel de soutien au sein du Secrétariat, et pour pouvoir faire face à la charge croissante de travail, il a été demandé à trois des quatre membres du personnel titulaire de travailler sur la base d’une occupation de poste accrue, qui a été financée à l’aide de contributions volontaires. En outre, la coordinatrice de l’Initiative africaine a obtenu un poste à plein temps grâce à des fonds supplémentaires alloués par différents donateurs. Il convient de noter que les contributions volontaires sont généralement affectées à des projets et ne sont pas destinées à couvrir les dépenses de personnel. Cela accroît le risque que des fonctionnaires compétents occupant un poste à temps partiel n’aient pas la possibilité d’accéder à un poste à plein temps soutenu par des contributions volontaires et décident alors de quitter le Secrétariat.

**Postes de personnel titulaire (en mai 2018) Augmentation des occupations de poste (en septembre 2018)**

1 Secrétaire exécutif (P-4)

1 Chef de l’unité Science, Mise en œuvre et Conformité (P-3)

1 Administrateur chargé de l’information (P-2)

1 Agent de soutien à la Direction (P- 2)

0,5 Coordinateur de l’Initiative africaine (P-2) + 0,5 Coordinateur de l’Initiative africaine (P-2)

1 Assistant administratif (G-5)

0,75 Assistant de gestion de programme (G-5)[[4]](#footnote-4) + 0,25 Assistant de gestion de programme (G-5)

0,5 Assistant chargé de d’information (G-5) + 0,3 Assistant chargé de d’information (G-5)

0,5 Assistant de gestion de programme (G-5)[[5]](#footnote-5) + 0,3 Assistant de gestion de programme (G-5)

Le Secrétariat bénéficie aussi partiellement d’un service commun, l’Unité chargée de la gestion financière et administrative (AFMU), travaillant pour la famille CMS et financée par les coûts d’appui de programme du PNUE (frais généraux du PNUE de 13 %).

La proposition actuelle vise à maintenir au cours de la prochaine période triennale chacun des neuf postes financés par le budget principal dans le cadre des quatre scénarios, les deux derniers comprenant une augmentation du temps de travail de certains postes à temps partiel.

Augmentation du temps de travail pour le poste à temps partiel d’Assistant de gestion de programme de l’unité Science, Mise en œuvre et Conformité

Depuis le passage au système administratif Umoja, il n’est plus possible selon le Statut et le Règlement du personnel de l’ONU de maintenir un poste à 75 % de temps de travail. Ce système prévoit uniquement des temps partiels à 50 % ou à 80 %. C’est pourquoi le temps de travail du poste d’Assistant de gestion de programme de l’unité Science, Mise en œuvre et Conformité a été augmenté pour passer de 75 % à 80 % dans tous les scénarios, aux fins de conformité avec le Statut et le Règlement du personnel de l’ONU.

**Fonction  Augmentation Coûts en 2019 2020 2021**

Assistant G.P. 5 % 3 473 3 543 3 614

Augmentation des fonctions d’Assistant chargé de l’information, d’Assistant de gestion de programme de l’Initiative africaine et de Coordinateur de l’Initiative africaine

Afin de maintenir sa capacité actuelle, le Secrétariat estime essentiel de pouvoir conserver les fonctions d’Assistant chargé de l’information, d’Assistant de gestion de programme (Initiative africaine) et de Coordinateur de l’Initiative africaine au niveau actuel des occupations de poste (soit 80 % pour les deux postes de catégorie G et 100 % pour le poste de catégorie P).

Ces fonctions contribuent toutes à des aspects essentiels du programme de travail du Secrétariat, étant directement liées au mandat donné au Secrétariat par l’Accord et la MOP. L’absence de continuité des contributions volontaires pour financer ces postes risque de mettre en péril la permanence de ce soutien essentiel, sachant qu’il devient de plus en plus difficile de lever suffisamment de fonds pour en assurer le financement. Cette situation a des répercussions sur le fonctionnement (et les membres du personnel) du Secrétariat, la sécurité de la planification et la fiabilité d’ensemble.

Il convient également de noter que le fait de lier des fonctions à différentes sources de financement ou à des sources changeantes génère d’énormes efforts administratifs, faisant perdre le précieux temps de travail du personnel à différents niveaux. Se charger de ces postes dans le cadre du budget principal tel qu’il est proposé dans deux des scénarios libérera également des efforts importants de collecte de fonds pour des activités prenant directement en main la mise en œuvre de l’Accord. Les scénarios 3 et 4 visent donc à consolider l’occupation des postes d’Assistants chargés de l’information et de la gestion de programme (scénario 3) et de Coordinateur de l’Initiative africaine (scénario 4).

**Fonction  Augmentation Coûts en 2019 2020 2021**

Assistant information 30 % 20 840 21 257 21 682

Assistant G.P. IA 30 % 20 840 21 257 21 682

Coordinateur IA 50 % 54 387 55 475 56 585

Revalorisation des postes de catégorie P

Conformément à la [Résolution 6.18](http://www.unep-aewa.org/sites/default/files/document/aewa_mop6_res18_financial_admin_en_new%20bank%20details.pdf), chacun des trois postes de la catégorie G-4 ont été reclassés, devenant G-5 en 2017. Toutefois tous les postes professionnels au sein du Secrétariat couvrent toujours des fonctions et des responsabilités se situant bien au-delà de celles prévues pour le niveau de ces postes. Ce point a été confirmé par l’évaluation des reclassements entreprise par le Secrétariat PNUE/CMS en octobre 2016, qui a été étendu au Secrétariat PNUE/AEWA par le biais d’un mandat du Comité permanent de l’AEWA (fourni au Comité permanent par une correspondance datée du 29 septembre 2016). L’évaluation et le rapport ont été préparés et produits par un consultant indépendant recommandant que tous les postes de la catégorie P au sein du Secrétariat PNUE/AEWA soient revalorisés afin de se conformer au Statut et au Règlement du personnel de l’ONU. Le rapport [AEWA/MOP7/Inf.7.2] représente une évaluation indépendante valable de tous les postes du Secrétariat, notamment dans le cadre du groupe de travail sur les questions financières et administratives.

Le consultant a examiné toutes les fonctions à l’exception des trois postes G-4 mentionnés ci-dessus, ainsi que le poste de Secrétaire exécutif, déjà reclassé au niveau P-5 par l’UNON en 2012, mais maintenu au niveau P-4 par la MOP5 du fait des contraintes financières.

Pour suivre les recommandations de l’évaluation des reclassements, le Secrétariat a élaboré une proposition qui inclut le reclassement de trois fonctions titulaires de niveau P (scénario 4). La revalorisation de la fonction de l’Administrateur chargé de l’information pour passer du niveau P-2 à P-3 sera discutée avec le Secrétariat PNUE/CMS, dans le cadre de l’unité commune chargée de la gestion de l’information (IMCA).

Le Secrétariat se rend compte que le reclassement de tous les membres du personnel de la catégorie P entraîne une augmentation élevée du budget. Il a donc été décidé de proposer le poste de Coordinateur de l’Initiative africaine en vue d’un reclassement seulement lors de la MOP8, du fait que ce poste fait déjà l’objet d’une proposition pour passer à un temps de travail de 50 % P-2 à 100 % P-2 selon le scénario 4 du présent document. Cependant, il est important de bien noter que le niveau de ce poste, comparé aux fonctions et aux responsabilités qu’il implique, va également à l’encontre du Statut et du Règlement du personnel de l’ONU. Il devra donc être reclassé dès que possible.

Personnel financé grâce à des contributions volontaires (en septembre 2018)

1 Administrateur de programme associé pour l’appui des plans d’action par espèce (P-2)

1 Administrateur de programme associé pour la Plateforme européenne de gestion des oies (P-2)

1 Administrateur de programme associé pour la Plateforme européenne de gestion des oies (G-5)

Les coûts de ce personnel supplémentaire, qui a été présent durant la période 2016-2018, ont été entièrement couverts par les contributions volontaires versées par les gouvernements de la Norvège, de la Finlande, du Danemark, des Pays-Bas et de la France. Ces membres du personnel ont contribué de façon importante au travail du Secrétariat, non seulement dans leur domaine spécifique de responsabilités mais aussi dans le cadre d’activités s’étendant à plusieurs domaines, telles que le recrutement de nouvelles Parties, le travail de sensibilisation, la liaison entre les agences et les levées de fonds.

Grâce à l’appui généreux du gouvernement de la Norvège, la fonction d’Administrateur de programme associé pour les Plans d’action par espèce est assurée jusqu’en février 2020 et il serait extrêmement apprécié que cet appui puisse être prolongé au moins jusqu’à la fin de 2021 ; à plus long terme, cette fonction devrait être financée par le budget principal. En outre, des négociations ont lieu avec différents États de l’aire de répartition de la Plateforme européenne de gestion des oies (EGMP) pour pouvoir maintenir les postes d’Administrateur de programme associé et d’Assistant de gestion de programme pour l’EGMP au-delà de 2018, sur la base de contributions volontaires.

Le Secrétariat voudrait profiter de l’occasion qui lui est offerte pour exprimer sa gratitude aux gouvernements de la Norvège, de la Finlande, du Danemark, des Pays-Bas et de la France pour les généreuses donations mentionnées ci-dessus.

1. **Scénarios 1 à 4**

Pour les différents scénarios décrits ci-dessous, le budget (tout comme pour le précédent budget 2016-2018 adopté par la Résolution 6.18) s’articulera autour des catégories suivantes :

* Gestion générale ;
* Mise en œuvre de l’Initiative africaine ;
* Fonctionnement de la Réunion des Parties ;
* Fonctionnement du Comité technique ;
* Fonctionnement du Comité permanent ;
* Coûts d’appui de programme (frais généraux du PNUE de 13 %).

Pour chaque scénario, de plus amples détails sont fournis à l’Annexe 1

**Scénario 1 : Croissance nominale nulle - augmentation de 0 %**

Dans le cadre du scénario 1, aucune augmentation du budget total n’est prévue en comparaison avec le budget global approuvé pour la période triennale 2016-2018. Les coûts salariaux standards de la CMS ont été appliqués, y compris l’augmentation annuelle de 2 % pour tenir compte de l’impact de l’inflation sur les coûts réglementaires relatifs au personnel (ces coûts salariaux standards sont maintenus dans tous les scénarios). Au niveau du personnel du Secrétariat, cette option prévoit de maintenir chacun des neuf postes titulaires financés par le budget principal à leur niveau actuel et à leur temps de travail actuel. Le poste d’Assistant de gestion de programme (unité Science, Mise en œuvre et Conformité) a été légèrement augmenté pour passer dans tous les scénarios de 75 % à 80 % de temps de travail, afin d’être en conformité avec le Statut et le Règlement du personnel de l’ONU.

Cependant, il est important de noter que l’effet de la croissance nominale nulle implique en fait une réelle réduction, en termes de personnel, d’activités et de fonctionnement du Secrétariat. Par exemple, quatre membres du personnel ont travaillé au-delà des pourcentages couverts par le budget principal au cours de la période de 2016-2018 afin de maintenir le fonctionnement de base du Secrétariat s’appuyant sur les mandats des MOP. En tant que tel, ce scénario mènera en fait à une diminution en termes de main d’œuvre du fait de l’incertitude accrue de la possibilité d’obtenir des fonds supplémentaires pendant la période 2019-2021. Certains membres du personnel pourraient quitter le Secrétariat si nous ne sommes pas en mesure d'augmenter le temps de travail des postes à temps partiel créés par le budget principal, ce qui entraînerait une importante perte de compétences.

En outre, le budget consacré à l’organisation de la MOP8 a encore été diminué comparé à celui alloué dans le budget 2016-2018 pour l’organisation de la MOP7. Les budgets destinés aux traductions et à l’organisation des réunions du Comité technique et du Comité permanent sont également très limités et devront être complétés à l’aide de financements volontaires. Le Secrétariat ne sera pas en mesure de continuer à traduire tous les documents dans les deux langues. Les coûts relatifs à l’entretien et à l’hébergement des sites Web ne sont pas couverts par ce budget, et d’autres coûts opérationnels sont réduits à un minimum, ce qui ne permettra au Secrétariat que de maintenir des services très rudimentaires.

**Scénario 2 : Croissance réelle nulle - + 4,04 % par rapport au scénario 1**

|  |
| --- |
| Scénario 1 (croissance nominale nulle) |
| + 2 % par an selon le taux d’inflation estimé |

Ce scénario vise à couvrir la baisse du pouvoir d’achat due à l’inflation, ce qui n’a pas été fait au cours des 10 dernières années. Sur la base d’une estimation de 2 % par an, on parvient au total à une augmentation de 4,04 % par rapport au scénario 1. Ce scénario peut être considéré comme le scénario de croissance réelle nulle. Le scénario 2 comprend tous les éléments déjà inclus dans le scénario 1. En plus, l’option présente un budget plus élevé pour les traductions et le prestataire de services informatiques afin de couvrir les frais réels de ces rubriques. Il fournit également un budget plus élevé pour l’interprétation simultanée et l’organisation de la MOP8 ainsi qu’une augmentation générale de 2 % par an sur toutes les lignes budgétaires opérationnelles restantes pour couvrir le coût de l’inflation.

**Scénario 3 : + 4,79 % par rapport au scénario 2**

|  |
| --- |
| Scénario 2 (croissance réelle nulle) |
| + 30 % Assistant chargé de d’information (G-5) |
| + 30 % Assistant de gestion de programme (G-5) – Initiative africaine |
| + 5 % coûts de fonctionnement |

Le scénario 3 prévoit une augmentation de 4,79 % par rapport au scénario 2. Il inclut tous les éléments de ce dernier. En plus, il propose une augmentation des temps de travail des postes d’Assistant chargé de l’information et d’Assistant de gestion de programme (Initiative africaine) les faisant passer de 50 % à 80 %. Ces deux postes ont été occupé sur une base de 80 % (partiellement 100 %) pour ces neuf dernières années (Assistant chargé de l’information) et pour ces trois dernières années (Assistant de gestion de programme IA) pour pouvoir faire face à la charge de travail quotidienne à laquelle le Secrétariat était confronté. Pour finir, ce scénario comprend une augmentation supplémentaire de 5 % sur toutes les lignes budgétaires opérationnelles.

Ce scénario se justifie par la volonté de renforcer en général le fonctionnement d’ensemble des activités du Secrétariat par le biais d’une légère augmentation de tous les coûts opérationnels En outre, il vise à consolider la structure de l’équipe du Secrétariat et particulièrement son unité africaine en offrant un soutien disponible de manière fiable et cautionné au plan administratif ainsi qu’une aide sur le plan de l’information et de la sensibilisation.

Ce scénario offrira au Secrétariat et au Coordinateur africain la sécurité au niveau de la planification grâce à un soutien général et permettra en particulier au Coordinateur africain de se concentrer sur le travail principal lié au programme. Il restera toujours un manque de financement de 50 % de ce poste qui ne fait pas l’objet d’une recommandation en soi. Il fournit toutefois une chance d’améliorer de manière significative la situation globale du Secrétariat et de l’unité de l’Initiative africaine uniquement sur la base d’ajustements budgétaires relativement restreints.

Autre scénario 3

Sinon, au lieu d’augmenter le temps de travail lié au poste d’Assistant de gestion de programme (IA) pour passer de 50 % à 80%, les Parties pourraient adopter une augmentation pour le poste de Coordinateur de l’Initiative africaine, qui passerait de 50 % à 100 %.

Cette option alternative s’explique par la volonté de mettre fortement l’accent sur le travail portant sur le programme de l’unité africaine en garantissant la fonction à plein temps du Coordinateur. Par comparaison avec le scénario 3 ci-dessus, cette option réduira considérablement le manque de financement pour l’unité africaine, ne laissant plus qu’une fonction de la catégorie G à 30 % du temps devant être couverte par un financement externe, ce qui est plus facile à gérer.

Les efforts de levée de fonds au sein de l’unité africaine pourraient se concentrer sur les activités de mise en œuvre et la production d’ensemble de cette unité aurait le potentiel de s’accroître. Le Secrétariat, y compris l’unité africaine, pourront s’appuyer sur le soutien habituel fourni par l’intermédiaire de l’Assistant chargé de l’information sans avoir à chercher de nouvelles solutions pour combler le manque de financement sur une base annuelle. Cette augmentation, comparée au scénario 2, serait de 8,41 % au lieu de 4,79 %, si cette deuxième option était appliquée.

**Scénario 4 : + 23 % par rapport au scénario 3**

|  |
| --- |
| Scénario 3 |
| + 50 % Coordinateur de l’Initiative africaine (P-2) |
| + Revalorisation du poste de Secrétaire exécutif (de P-4 à P-5) |
| + Revalorisation du poste de Chef de l’unité Science, Mise en œuvre et Conformité (de P-3 à P-4) |
| + Revalorisation du poste d’Agent de soutien à la gestion exécutive (de P-2 à P-3) |
| + Études internationales obligatoires (Para. 7.4 du Plan d’action de l’AEWA) |

Le scénario 4 prévoit une augmentation de 23 % par rapport au scénario 3. Il comprend tous les éléments des scénarios précédents. Il contient également les revalorisations de trois postes de catégorie P en 2021, conformément aux conclusions de l’évaluation des postes du Secrétariat entreprise en 2016. Le Secrétariat voudrait souligner que la revalorisation de tous les postes de la catégorie P est une exigence prévue par le Statut et le Règlement du personnel de l’ONU. La revalorisation de la fonction manquante de Coordinateur de l’Initiative africaine sera proposée lors de la MOP8.

L’article IV de l’Accord présente le Plan d’action d’AEWA (Annexe 3 à l’Accord). Le paragraphe 7.4 de ce Plan charge le Secrétariat, en coordination avec le Comité technique et les Parties, de préparer une série de sept études internationales sur la mise en œuvre du Plan d’action. En vertu du paragraphe 7.5, ces études doivent être préparées à différents intervalles et soumises à la Réunion des Parties (MOP) pour examen. À l’exception du Rapport sur l’état de conservation, le manque de budget a empêché le Secrétariat de produire toutes les études requises pour la MOP7. Il sera donc nécessaire de produire les sept rapports lors de la MOP8 et c’est pourquoi les coûts portant sur ces études ont été inclus dans ce scénario. Le fait d’ajouter des fonds pour la réalisation d’au moins deux ou trois études serait déjà une amélioration au niveau de l’application de l’Accord.

Il convient également de noter que la mise en œuvre des réalisations prévues dans le cadre du Plan stratégique 2019-2027 de l’AEWA et requises d’ici la MOP8 coûtera 130 000 euros, qui n’ont pas été ajoutés à ce scénario budgétaire et qui feront l’objet de contributions volontaires.

**3. Perspective à moyen terme et à long terme**

À moyen terme et à long terme, le Secrétariat aura besoin de personnel supplémentaire et d’un budget plus élevé pour faire face à l’augmentation de la charge de travail. Il est important de garder à l’esprit que le Secrétariat n’a pas été en mesure de remplir tous les mandats que lui avait confiés la MOP ni de produire les rapports obligatoires. De plus, le Processus d’examen de la mise en œuvre (IRP - *Implementation Review Process*) nécessite un personnel adéquat puisque le nombre de cas à examiner augmente. En outre, pour accroître l’efficacité du Comité technique, il est clair qu’un poste d’agent de soutien est nécessaire. Les estimations fournies ci-dessous ne sont pas présentées pour décision à la MOP7, mais visent à fournir une perspective pour les discussions futures à la MOP8.

**Dotation en personnel**

1. Postes actuels

Le temps de travail des postes actuels devra être étendu à 100 %, le cas échéant, et tous les postes P devront être reclassés afin de respecter le Règlement du personnel de l’ONU. Les postes qui dépendent des contributions volontaires devront être financés par le budget principal pour assurer leur maintien à long terme.

1. Nouveaux postes

Les nouveaux postes suivants devront être créés pour répondre aux demandes croissantes :

a) Administrateur chargé de la conformité (P3 à 100 %)

b) Agent de soutien au Comité technique (P2 à 100 %)

c) Deuxième assistant pour l’unité Sciences, Mise en œuvre et Conformité (G5 à 100 %)

**Mise en œuvre**

La production des examens obligatoires nécessitera un financement d’au moins 130 000 EUR issus du budget principal pour permettre au Secrétariat de sous-traiter la rédaction de ces documents importants en temps voulu. Des fonds supplémentaires issus du budget principal devraient, en outre, permettre le bon fonctionnement du Fonds de petites subventions, idéalement non seulement pour la région Afrique, mais aussi pour toute l’Eurasie (100 000 EUR par an).

Enfin, un montant d’au moins 200 000 euros par an serait nécessaire pour faire progresser la mise en œuvre du Plan stratégique 2019-27 et du Plan d’action pour l’Afrique.

**Organes directeurs**

Les réunions régulières des organes de l’AEWA (Parties, Comité permanent et Comité technique) nécessiteront un financement supplémentaire issu du budget principal. En outre, pour la mise en œuvre du plan de travail du Comité technique, le Secrétariat aura besoin d’au moins 100 000 EUR du budget principal pour faire face à la liste variée de tâches.

**Fonctionnement**

Pour permettre le bon fonctionnement de l’équipe du Secrétariat, le budget alloué aux voyages devra être augmenté de 65 000 EUR par an. Le fonctionnement des bureaux du Secrétariat nécessitera également des fonds supplémentaires issus du budget principal.

**Annexe 1: Scénarios budgetaires 2019-2021**

**Scénario 1: Croissance nominale nulle - 0 % croissance**



**Contributions des parties sous scénario 1:**





**Scénario 2: Croissance réelle nulle - + 4.04%/ scénario 1**



**Contributions des parties sous scénario 2:**





**Scénario 3: + 4.79%/ scénario 2**



**Contributions des parties sous scénario 3:**





**Scénario 4: + 23%/ scénario 3**



**Contributions des parties sous scénario 4:**





1. 1 Administrateur de programme associé pour les Plans d'action par espèce

   1 Coordinateur pour la Plateforme européenne de gestion des oies

   0,5 Coordinateur de l'Initiative africaine [↑](#footnote-ref-1)
2. 1 Administrateur de programme associé pour la Plateforme européenne de gestion des oies

   0,3 Assistant chargé de l’information

   0,3 Assistant de gestion de programme pour l'Initiative africaine

   0,25 Assistant de gestion de programme de l’unité Science, Mise en œuvre et Conformité [↑](#footnote-ref-2)
3. Le budget 2016-2018 contient quatre lignes budgétaires différentes relatives aux traductions se rapportant à différentes réunions. [↑](#footnote-ref-3)
4. Chef de l’unité Science, Mise en œuvre et Conformité. [↑](#footnote-ref-4)
5. Initiative africaine. [↑](#footnote-ref-5)